

**SEANCE du : 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

**Secrétaire de séance :** Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques

**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) -  
Restauration du château**

Le projet de restauration du château de Bressuire - phase 1, est éligible au financement de l'Etat, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Cette opération et ses modalités de financement, au titre de la DSIL sont détaillées ci-dessous :

NOM DU DOS- SIER	Description du projet	Montant HT	Subvention sollicitée (30% du HT)	Début prévi- sionnel (chantier)
Restauration Château de Bressuire - phase 1	Restauration de la demeure seigneuriale de la haute cour (purge - stabilisation des murailles et création de cheminements) - 1ere phase de travaux pour 2023 sur un projet global de 4 millions d'euros TTC.	416 600 €	125 000 €	2023

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE DEPOSER** pour l'opération mentionnée ci-dessus une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 auprès des services préfectoraux.

- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20221215-DG\_DEL\_2022\_235-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FILLON

Le Maire,  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20221215-DG\_DEL\_2022\_235-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022